

Appel à contributions

Avoir le droit Expériences et inégalités en facultés de droit et criminologie

C'est à partir de l'expérience et de l'analyse du rejet en facultés de droit et criminologie qu'est né cet appel à contributions. Le rejet (ou l'échec) est une expérience qui façonne les parcours individuels et les carrières académiques et/ou étudiantes. Alors qu'il peut être vécu de manière douloureuse et violente par la grande majorité des chercheuses, enseignant-es et étudiant-es, il n'en est pas moins devenu une sorte de « passage obligé » en faculté de droit et dans les écoles de criminologie, comme ailleurs à l'université. Or, malgré le caractère systémique et structurant de ces multiples rejets, ces institutions sont encore peu engagées dans une réflexion critique et théoriquement informée quant à leur pratique d'enseignement, d'évaluation, de recherche et de recrutement, laissant ainsi largement ignorées les inégalités qui les traversent et ne remettant pas en question les critères de sélection qui sont appliqués. Ces deux éléments constituent les axes de notre appel.

Quant aux inégalités, alors que l'affirmation du/de la chercheuse ou de l'enseignant-e comme sujet situé (et la réflexivité qui l'accompagne) a pris un certain espace en sciences humaines et sociales (principalement dans les disciplines empiriques comme la sociologie et l'anthropologie, à quelques exceptions près), elle reste la grande absente des études et enseignements en droit. L'utilisation revendiquée d'une forme objective de savoir et la défense aveugle d'une « neutralité axiologique » mésinterprétéeⁱ empêche bien souvent chacun-e de devoir *se déclarer* ou simplement assumer sa position politique et sociale. L'expérience même du/de la chercheuse, de l'enseignant-e ou de l'étudiant-e est simplement exclue des débats et cénacles juridiques. A l'inverse, en criminologie, cette affirmation est revendiquée et assumée mais n'empêche pas les inégalités. Sans être toujours conscientisées, ces dernières sont pourtant bien présentes, les universités étant elles aussi des espaces de reproduction des discriminations, fondées sur le genreⁱⁱ, l'orientation sexuelle, la « race », ou encore l'âge, mais aussi la classe sociale (ou *working class*)ⁱⁱⁱ, le validisme ou encore l'appartenance à des réseaux^{iv}.

Dans la lignée des courants de recherche critique sur le droit (féminisme, *Critical legal studies*, *Queer Studies*, *TWAIL*, etc.) et en criminologie (*queer criminology*, *criminologie féministe*, *cultural criminology*...), cet appel invite ainsi à approfondir l'analyse critique et réflexive des pratiques de recherche et d'enseignement en droit et en criminologie, en s'appuyant sur des épistémologies non-dominantes et situées, informées, le cas échéant, par l'expérience. A cet égard, cet appel invite à accorder une attention particulière à l'adoption d'une grille de lecture intersectionnelle afin que la discussion critique ne devienne pas un nouveau terrain de production du savoir dominant (par exemple, des approches féministes qui restent trop souvent ancrées dans ce que Walkerdine appelle *l'upper class knowledge*)^v. Ces inégalités se trouvent en outre surtout invisibilisées par l'idée de méritocratie ou de meilleurs *curriculum vitae*, listes de publication ou, plus aisément, d'internationalisation^{vi} ; ce qui amène au deuxième axe de notre appel.

Concernant les critères de sélection, il importe ainsi de proposer une critique des logiques de productivisme et de marchandisation de la recherche académique, en droit comme ailleurs^{vii}. Ce productivisme repose sur la culture du *Publish or Perish (PoP)* et sur une conception d'excellence (ou d'*excellence*)^{viii} assimilée à des classements institutionnels fondés sur la productivité scientifique (tels que le *CWTS Leiden Ranking* ou le *NTU Ranking*) et sur des

indicateurs bibliométriques et scientométriques (h-index, *impact factor*, etc.). Ces instruments, présentés comme neutres et objectifs, constituent pourtant le socle de rapports de force et de domination au sein du champ académique. Depuis les années 2000, le productivisme académique fait l'objet de critiques croissantes, en raison de ses effets pervers largement documentés^{ix} : appauvrissement de la qualité scientifique, intensification des rapports de pouvoir entre évaluateur·rices et évalué·es, et conséquences psychologiques et émotionnelles significatives. La culture du *PoP* récompense celles et ceux qui maîtrisent ou ont internalisé les « codes de la publication »^x et normalise l'échec comme rite de passage institutionnel, davantage que comme un réel mécanisme de garantie de la qualité scientifique. Les classements des chercheuses fondés sur des critères de performance jouent ainsi, de manière de plus en plus perverse, « un rôle clé dans l'établissement d'une logique de domination des uns sur les autres » au sein des universités^{xi}. Ce modèle consolide une méritocratie quantitative et pénalise les recherches singulières, critiques, interdisciplinaires ou non conventionnelles, ainsi que les démarches inscrites dans une temporalité longue, à rebours des principes portés par la *slow science*^{xii}.

Ces dynamiques discriminent certain·es chercheuses, en particulier les femmes et minorités de genre^{xiii}, les personnes issues de trajectoires sociales non dominantes, ainsi que les chercheuses racialisé·es ou issu·es des Suds globaux, contraint·es à un « surinvestissement dans le travail scientifique et dans l'institution »^{xiv} pour accéder à la visibilité et la reconnaissance. Le *PoP* révèle ainsi des inégalités épistémiques profondément ancrées dans des modèles occidentaux de production des savoirs, qui invisibilisent ou marginalisent d'autres réalités et formes de connaissance^{xv}.

L'impact de ces inégalités et critères de sélection est scientifique, au-delà même des carrières, stigmatisations et humiliations qu'elles entraînent. En effet, les nombreuses situations problèmes liées à des propos ou des comportements racistes, sexistes, sexuels de la part de professeur·es ou chercheuses en poste généralement en sont un révélateur, bien souvent mis sur le compte d'acte individuel et « réglé en interne », alors même qu'ils laissent entrevoir une structure hétéro-patriarcale, de classe, raciste, validiste, capitaliste ou de réseaux.

Le présent appel propose ainsi d'analyser ces inégalités, au travers de contributions qui peuvent prendre différentes formes : témoignages, vidéos, bande-dessinées, articles académiques, poésies, photos, interviews, etc.

Sélection

Après une première pré-sélection concernant principalement la pertinence des propositions dans le cadre du présent appel et l'équilibre entre les différents formats, approches et thèmes, afin d'éviter tout biais dans la sélection, le comité scientifique tirera au sort 12 interventions en vue de la conférence qui se tiendra Bruxelles au printemps 2027 et la publication de dossiers dans *e-legal, la Revue de la Faculté de droit et de criminologie* de l'ULB

Langues des contributions : français et anglais

Pour tous renseignements, contacter :
chiara.armeni@ulb.be & damien.scalia@ulb.be

Les (600 mots max) propositions doivent être envoyées par courriel aux adresses :
chiara.armeni@ulb.be & damien.scalia@ulb.be, avant le 30 juin 2026.

Comité d'organisation : Chiara Armeni, Chloé Branders, Leïla Oulhaj, Julien Pieret, Damien Scalia

-
- ⁱ Beaubatie E., « Savoirs multisitués, Les reliefs de la positionnalité », in *Raisons politiques*, 1, 89, 2023, pp. 25-42 ; Pieret J., « “Sors, va dans la rue et parle au public” ou cinq modestes thèses sur la neutralité axiologique », à paraître.
- ⁱⁱ Gallot F, Paoletti M. et Pochic S. « L'excellence scientifique : piège ou opportunité pour les femmes ? », in *Travail, genre et sociétés*, 1, 51, 2024 pp. 157-160.
- ⁱⁱⁱ Gossa J. et Harari-Kermadec H., « Course à l'excellence : un biais de classe évident, un biais de genre en mouvement » in *Travail, genre et sociétés*, 1, 51, 2024, pp. 167-172.
- ^{iv} Van Den Brink M. et Benschop Y., « Gender in Academic Networking: The Role of Gatekeepers in Professorial Recruitment », in *Journal of Management Studies*, 51, 3, 2014, pp. 460-492.
- ^v Idem.
- ^{vi} Zippel K. (traduit par Windish H.), « L'internationalisation comme critère d'excellence », in *Travail, genre et sociétés*, 1, 51, 2024, pp. 177-181 ; Myers M. et Kalwant B., « Capital blanc et diversité dans les universités d'élite : les ruses de la raison méritocratique », in *Sociologie et sociétés*, 55, 2, 2023, pp. 137-159
- ^{vii} Conaghan J., « Legal research and the public good: the current landscape », in *Legal Studies*, 43, 4, 2023, pp. 569-582 ; Aggeri F., « L'obsession de la productivité et la fabrique du chercheur publiant », in *Le Libellio d'AEGIS*, 12, 2, 2016,
- ^{viii} Moore S, Neylon C, Eve M, O'Donnell D et Pattinson D, « 'Excellence R Us': University research and the fetishisation of excellence », in *Palgrave Communications*, 3, 2017, pp. 1-13.
- ^{ix} Tilli N., « Universités et capitalisme académique : liberté académique, responsabilité sociale et dynamiques inconscientes », in *Sciences de la société*, 109, 2022 [En ligne]; van Dalen H. et Henkens K., « Intended and unintended consequences of a publish-or-perish culture: A worldwide survey », in *Journal of the American Society for Information Science and Technology*, 2012, pp. 1282-1293.
- ^x Aggeri, op.cit. p. 22.
- ^{xi} Aggeri, op.cit. p. 26.
- ^{xii} Garfield E., « Fast Science vs. Slow Science, Or Slow and Steady Wins the Race », in *The Scientist*, 4, 18, 1990, pp. 380-381.
- ^{xiii} Levitas, G., « Publish and Perish: The Invisible Woman: Discrimination in the Academic Profession », in *Change: The Magazine of Higher Learning*, 7, 8, 1975, pp. 56-58., McGlynn C. « Women, representation and the legal academy », in *Legal Studies*, 19(1), 1999, pp. 68-92 ; Dubois-Shaik et al., op. cit.
- ^{xiv} Lagrave R-M, L. « Revisiter sa trajectoire académique », *SociologieS*, 2024, [En ligne].
- ^{xv} Amutuhaire T., « The Reality of the 'Publish or Perish' Concept, Perspectives from the Global South », in *Pub Res Q.*, 38, 2022, pp. 281-294.